

A T T E S T A T I O N

Je soussigné MOLINER Patrick, major de réserve affecté à l'état-major du groupement de gendarmerie de l'air sud à MERIGNAC, atteste les faits suivants.

En 2015, à l'occasion d'un incident aérien au dessus des eaux maritimes au nord de la GUYANE, survenant sur un aéronef CASA appartenant à l'armée de l'air, stationné sur la Base aérienne 367 de CAYENNE, la brigade de gendarmerie de l'air de CAYENNE a été saisie par Mme COLLOBERT Marie-Noelle substitut chargé des affaires militaires auprès du Tribunal de Grande Instance de CAYENNE (PV n°49 du 9 février 2015 Brigade de gendarmerie de l'air de CAYENNE).

Y assurant les fonctions de commandant de brigade, j'ai été amené à présenter à cette magistrat, la section recherche de la gendarmerie de l'air comme une unité spécialisée qui pouvait mener à bien les investigations restant à accomplir notamment sur la métropole et poursuivre efficacement l'enquête en cours.

Mme COLLOBERT m'a alors personnellement fait part de sa satisfaction et de sa volonté de co-saisir cette unité souhaitant qu'à terme les investigations menées en métropole fassent l'objet d'une synthèse et que la procédure in fine soit associée à l'enquête effectuée en Guyane pour les lui remettre simultanément, au parquet de CAYENNE.

Durant les mois qui ont suivi, mon enquête a atteint les dernières investigations que je pouvais réaliser sur le département de Guyane et j'ai gardé, avec la section recherche de la gendarmerie de l'air, un lien étroit qui a permis à Mme COLLOBERT de patienter jusqu'au terme et la transmission de ladite enquête.

Cette dernière était composée des procédures réalisées par la BGA de CAYENNE et la Section Recherches de la gendarmerie de l'air.

Attestation rédigée à la demande de Monsieur Gérard GUEDON afin de servir et valoir ce que de droit.

Major de réserve MOLINER Patrick

